

DOSSIER ENSEIGNANT

OÙ VONT TOUS CES ENFANTS

Le travail des enfants
au XIX^e siècle
en Seine-Inférieure



14 MARS
AU 28 SEPTEMBRE 2009



Musée Industriel de la

Corderie Vallois

NOTRE DAME DE BONDEVILLE

EXPOSITION 2009

Où vont tous ces enfants.....
Le travail des enfants au XIX^e siècle en Seine-Inférieure.



Musée Industriel de la

Corderie Vallois

NOTRE DAME DE BONDEVILLE



Le Musée Industriel de la Corderie Vallois présente à partir du 20 mars 2009 une exposition intitulée « Mais où vont tous ces enfants - Le travail des enfants au XIX^e siècle en Seine-Inférieure ». L'accueil du public scolaire en est une priorité. En effet, le thème et l'époque choisis peuvent concerner de nombreuses classes du primaire et du secondaire.

Cette exposition présente les conditions du travail des enfants à partir de différentes activités industrielles ou artistiques. Elle en décrit aussi les transformations, au gré de l'évolution de la législation et des techniques. Ainsi, à travers le regard des enfants au travail, sont évoqués différents aspects de l'histoire économique et sociale française, et mis en lumière certains pans de l'histoire locale. D'autre part, des parallèles sont faits avec l'évolution des mentalités, l'histoire de l'éducation, le développement de l'hygiène ou la prise de conscience de l'importance de la sécurité au travail.

C'est pourquoi les professeurs des écoles, les professeurs d'histoire/géographie, d'ECJS et de lettres du secondaire ou les enseignants en lycées professionnels peuvent trouver, à l'occasion de cette exposition, l'opportunité d'enrichir leur enseignement ou de monter des projets pédagogiques spécifiques.

Le service éducatif du Musée Industriel de la Corderie Vallois (serge.monmarche@ac-rouen.fr) reste à la disposition des enseignants pour toute information complémentaire et peut collaborer aux projets qui seront mis en place autour de l'exposition. Un stage, inscrit au plan académique de formation, est également proposé autour du thème du travail des enfants pendant l'année scolaire 2008/2009.

Musée Industriel de la Corderie Vallois
185 Route de Dieppe
Notre Dame de Bondeville
02 35 74 35 35

Les groupes sont reçus sur réservation préalable auprès du service des publics au 02 35 15 69 11

Chronologie aide-mémoire :

22 mars 1841 : Première loi visant à réglementer le travail des enfants, qui interdit le travail des enfants de moins de 8 ans et limite la journée de travail à 8 h pour les enfants de moins de 12 ans.

19 mai 1874 : Loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans et limitant la durée quotidienne de travail à 12h pour les moins de 16 ans

Loi créant l'inspection du travail qui veille à la bonne application des réglementations

28 mars 1882 : Loi Jules Ferry rendant l'école gratuite et obligatoire jusqu'à 13 ans

1892 : Loi limitant le travail des adolescents (13-18 ans) à 10h par jour (les enfants ne peuvent être admis au travail à 13 ans que lorsqu'ils sont titulaires du certificat d'études) et le travail des femmes à 11h

1898 : Loi établissant la responsabilité du patron lors d'accidents du travail

MELANCHOLIA

« Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement
(...)
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue
Aussi quelle pâleur ! la cendre est sur leur joue
(...)
O servitude infâme impose à l'enfant
Rachitisme ! travail dont le souffle étouffant
Défait ce qu'a fait Dieu ; qui tue, œuvre insensée »

Victor Hugo, *Les Contemplations*, Livre III



Depuis la nuit des temps, les enfants travaillent afin d'aider leurs parents. Cependant, au XIX^e siècle, le travail des enfants prend de l'ampleur. Par souci d'économies et de productivité, les industriels se tournent abondamment vers les enfants, mains-d'œuvre dociles et peu chères. En effet, ces enfants des industries, notamment textiles, s'abiment la santé pour un salaire de misère. Entre 1840 et 1850, il y a 143 000 enfants employés dans l'industrie, ce qui représente 10 % du nombre total d'ouvriers. Au début du XIX^e siècle, Villermé est chargé par l'Académie d'observer la situation des diverses classes ouvrières. En 1839, il présente à l'Académie des Sciences Morales et Politiques son « rapport sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie ». Lorsqu'il se prononce sur le travail des enfants, il dit « ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture ». Les écrits de Villermé, mais aussi la littérature du XIX^e siècle (Victor Hugo, Mathilde Bourdon,...) nous renseignent sur la condition ouvrière de cette époque et sur le travail des enfants.

Au début du XIX^e siècle, l'enfant-ouvrier n'est pratiquement jamais scolarisé.

A l'époque, personne ne s'oppose réellement au travail des enfants, certains y voyant même parfois une solution face au vagabondage.

L'industrie textile, dévoreuse d'enfants

Au XIX^e siècle, dans les vallées affluentes de la Seine, les usines de transformation de coton se multiplient. Une grande partie des manœuvres ne nécessite pas de force physique, ainsi les enfants et les femmes peuvent y participer. Ils constituent alors le vivier de main-d'œuvre des filatures, tissages ou indiennes du département. En 1840, femmes et enfants représentent 75 % de la main-d'œuvre textile. En 1850, dans les industries textiles, lorsqu'un homme gagne 2.50 francs par jour, une femme touche 1.20 par jour, tandis qu'un enfant ne remporte que 75 centimes, en travaillant dans les mêmes conditions. Les salaires des enfants, bien que très maigres, sont indispensables à la survie familiale. Les enfants sont alors envoyés à l'usine dès l'âge de 7 ans.

Dans le secteur textile, les enfants réalisent des tâches ingrates, parfois dangereuses. Ils sont en charge de l'épluchage, du cardage, du dévidage du coton, du ramassage des déchets et du nettoyage des bobines. Lorsqu'ils travaillent sur des métiers à tisser, ils sont dits « rattacheurs », car ils s'occupent de rattacher les fils qui cassent en se faulant sous les métiers à tisser. Cela est dangereux et demande habileté et agilité.

Dans les indiennes, ils sont appelés tireurs ou brosseurs et assistent l'imprimeur. Les enfants-ouvriers du secteur textile reçoivent des noms variés en lien avec leur activité (« nopeuses », pour ceux qui examinent les toiles pour voir les défauts, « lacteurs » pour ceux qui retirent avec les lèvres les défauts de la laine, « ploqueurs » pour ceux qui ramassent les petits rouleaux formés par la laine, etc...). Ils effectuent les mêmes horaires que les adultes, soit 15 h par jour. Leurs conditions d'hygiène et de sécurité sont déplorables. Ils risquent pour un bon nombre d'entre eux d'être atteints de maladies respiratoires (épizootie, phtisie cotonneuse, pneumonie) et sont souvent victimes de châtements corporels et suivent souvent la mauvaise influence de leurs aînés.

Travail des enfants dans les verreries

Dans le Nord du département de la Seine-Inférieure, les verreries constituent aussi un secteur avide de mains-d'œuvre infantiles. Un tiers du personnel des verreries sont des enfants. Les enfants y ont pour tâches d'ouvrir et de fermer les moules, travail pénible et s'effectuant dans une position très inconfortable. Bien souvent, ces enfants sont enchaînés aux bossiers, qui les payent eux-mêmes. Sur un salaire de 25 à 30 francs par semaine, les bossiers ne versent aux enfants que 5 à 6 francs.

Les conditions de travail y sont très dures pour ces enfants, car le bossier est fréquemment payé à la pièce et ne supporte, alors, pas d'être ralenti par « son gamin ». Les journées durent 9 heures et ils travaillent parfois le dimanche et les jours fériés.

De nombreux enfants employés dans les verreries sont issus de l'Assistance Publique, mais à la fin du siècle, l'Administration deviendra réticente à y envoyer des enfants, prenant enfin en considération la façon déplorable dont ils sont traités.

Les métiers de l'ombre

En 1841, le législateur intervient afin de réglementer le travail des enfants, mais celui-ci omet de reconnaître que la majeure partie des enfants est employée dans de petits ateliers artisanaux ou familiaux. On compte environ un enfant travaillant à l'usine pour huit travaillant dans de petits ateliers. De plus, c'est souvent dans ces petits ateliers que les conditions de travail sont les plus dures. Les enfants y travaillent jusqu'à 17 h par jour. L'artisanat et l'agriculture utilisent abondamment la main d'œuvre enfantine.

De nombreux enfants sont aussi employés dans le monde du spectacle, et cela parfois dès l'âge de cinq ans.

Législation et résistances autour du travail des enfants

La première tentative de réglementation du 22 mars 1841, est la « loi sur le travail des enfants dans les manufactures », valable uniquement dans les industries de plus de vingt ouvriers, ce qui exclut la plus grande partie des entreprises françaises, dont les petits ateliers. Elle fixe à 8 ans l'âge minimum d'embauche et limite la journée de travail à 8 h pour les moins de 12 ans et à 12 h pour les adolescents de 12 à 16 ans. Pour les moins de 16 ans, il est interdit de travailler la nuit (de 21 h à 5 h), le dimanche et les jours fériés. Les 8-12 ans devront être obligatoirement scolarisés, leur suivi de l'instruction primaire élémentaire est attesté par l'intermédiaire du livret délivré par le maire. La loi impose aux jeunes ouvriers de posséder un livret spécifique, qui justifie leur âge, leur niveau d'instruction et leur état civil.

Le 19 mai 1874, une nouvelle loi, reprenant les grandes lignes de celle de 1841, mais réévaluant l'âge minimum d'embauche à 12 ans et limitant la durée quotidienne de travail à 12 h pour les moins de 16 ans, est votée.

Ces lois ne sont pas réellement appliquées. Elles se heurtent à une forte résistance des industriels mais aussi à celle des ouvriers eux-mêmes. Ces infractions restent, en général, peu sanctionnées, du fait de l'absence d'un corps d'inspecteurs indépendant et efficace. C'est pourquoi les enfants sont employés beaucoup trop jeunes, souvent sans livret, les horaires limitant les journées de travail ne sont pas respectés, pas plus que les prescriptions sur le travail de nuit ou du dimanche.

Il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que le travail des enfants soit vraiment réglementé. Le 28 mars 1882, Jules Ferry initie l'école gratuite et obligatoire jusqu'à 13 ans. La loi du 2 novembre 1892, quant à elle, porte sur le « travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ». Cette loi a pour caractéristique d'entrer en vigueur dans tous les lieux de travail. Les enfants ne peuvent être embauchés qu'à partir de 12-13 ans, lorsqu'ils sont titulaires d'un certificat d'études. La loi limite la journée de travail à 10 heures et établit une inspection du travail. Les inspecteurs sont recrutés sur concours et rémunérés par l'Etat. Cette loi sera appliquée dès janvier 1893. Ces deux lois combinées rendent l'embauche des enfants plus compliquée, et les industriels finissent par les remplacer par des machines qui effectuent gratuitement les tâches ingrates qu'ils réalisaient pour un salaire de misère.

Depuis 1967, en France, l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, sauf en cas de dérogation pour motif d'insertion professionnelle. En 2004, 13 000 jeunes de moins de 18 ans sont salariés sur 20 millions de travailleurs, c'est-à-dire qu'ils représentent 0,65 % de l'ensemble des salariés. Ces jeunes travaillent surtout dans la mécanique, le commerce, ou dans les industries agricole et alimentaire, mais aussi dans l'hôtellerie, la restauration et la construction. Même s'ils subsistent des abus, le travail des enfants en France a donc pu être, au fil du temps, réglementé et a disparu en tant que travail de masse. Cependant, il n'en est pas de même pour tous les pays du globe, et la situation française du XIX^e siècle constitue encore le quotidien de millions d'enfants à travers le monde.



Irak Noornari



Pakistan Pirozzi

Le travail des enfants dans le monde aujourd'hui

L'UNICEF combat certaines formes de travail des enfants, dont certaines portent atteintes aux Droits de l'Homme et de l'Enfant. On dénombre, aujourd'hui 317.4 millions d'enfants actifs dans le monde dont 218 millions, âgés de 5 à 17 ans, sont astreints à des travaux dangereux, présentant un risque pour leur santé mentale, physique et morale (principalement dans l'agriculture (près de 70 %), les mines, les carrières, les fabriques de tissages,...). Parmi eux, 125 millions sont assujettis à la servitude pour dettes, aux travaux forcés, à l'enrôlement dans les groupes armés, à la traite en vue de leur exploitation sexuelle ou au recrutement pour des activités illicites (trafic de drogue, d'armes, ...). Peu d'entre eux ont l'espoir d'accéder un jour à l'instruction qui pourrait briser le cercle de la pauvreté et de l'analphabétisme. La pauvreté est la cause principale du travail de ces enfants, car la survie de leur famille en dépend. On décompte 2 millions d'enfants travailleurs en Union Européenne.

Pourtant, dix ans après la Déclaration des Droits de l'Homme, l'ONU a adopté, en 1959, la Déclaration des Droits de l'Enfant. Cette dernière précise que « les enfants ne doivent être astreints à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre leur éducation et de nuire à leur développement ». Depuis 40 ans, c'est-à-dire depuis que cette déclaration fut adoptée, rares sont les pays respectant les droits qu'elle prévoit, alors que la majorité d'entre eux a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989.

*« Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre
Qui produit de l'argent en créant la misère
Qui se sert d'un enfant ainsi qu'un outil »*

Victor Hugo

Animations pour les Scolaires

Pour les CP, CE1, CE2 :

- Visite commentée (45 min- 1h)

Présentation de l'exposition « *Où vont tous ces enfants ? Le travail des enfants au XIX^e siècle* »

- Visite atelier (2h)

Un parcours enquête est proposé à travers l'exposition « *Où vont tous ces enfants ? Le travail des enfants au XIX^e siècle* ». Il mènera les élèves sur les traces d'un enfant ouvrier. Une carte sur laquelle figure l'histoire d'un enfant du XIX^e ou du XX^e est remis à l'enfant qui recherche alors dans l'exposition son personnage. A la suite de cette enquête, les élèves devront remplir, en salle d'animation, un livret ouvrier à partir de la carte qui leur a été remise, avec l'aide d'une conférencière.

Pour les cours moyens et les 6^{ème} :

- Visite commentée (45 min- 1h)

Présentation de l'exposition « *Où vont tous ces enfants ? Le travail des enfants au XIX^e siècle* »

- Visite atelier (1h30- 2h)

A la suite de la visite de l'exposition, les enfants sont invités à faire une partie de jeu « Jour de paye », confectionné spécialement pour l'exposition, consistant à gérer le budget d'une famille ouvrière.

Pour les 6^{èmes} :

- Visite atelier spéciale

Après une visite de l'exposition, la classe pourra exploiter avec une conférencière l'une des fiches proposées par l'UNICEF, évoquant le travail des enfants dans le monde aujourd'hui et les actions menées pour le combattre. Ces fiches peuvent également faire l'objet d'une exploitation en classe avant ou après la visite de l'exposition.

Les 9 fiches à thème proposées sont :

Définitions du travail des enfants.

Le travail des enfants dans le monde (approche géographique).

Les formes de travail des enfants à abolir.

Les pires formes de travail des enfants.

Le travail des enfants : pourquoi ?

Que faire contre le travail des enfants ?

L'UNICEF et le travail des enfants.

Evolution du travail des enfants dans le monde.

Le travail des enfants en France au XIX^e siècle.

Ces fiches sont à retirer (un exemplaire par classe) auprès du secrétariat du musée ou du service des publics.

Pour les 4^{èmes}, 3^{èmes} et les lycées :

- Visite commentée (1h)

Découverte de l'exposition « *Où vont tous ces enfants ? Le travail des enfants au XIX^e siècle* »

- Visite atelier : « Législation et résistances autour du travail des enfants au XIX^e siècle » : recueil documentaire à exploiter après une visite de l'exposition avec l'aide d'une conférencière ou en classe.

Ce dossier est à retirer auprès du secrétariat du musée ou du service des publics ou à télécharger sur www.musees-haute-normandie.fr, rubrique « Ressources éducatives / Ressources en ligne / Les dossiers à télécharger »

Chasse au trésor :

Proposée aux centres aérés, pour les enfants de 7 à 12 ans.

Autres thématiques de visites et d'ateliers proposées toute l'année :

Cycles 1 et 2 :

- Visite commentée (1h) :
L'usine de la Corderie Vallois
- Visites ateliers (1h30): (15 participants par groupe)
Cordes et Tresses
Les engrenages : illustration d'un système mécanique
Tableau de nœuds marins

Cycle 3, collèges et lycées :

- Visite commentée (1h) :
L'usine de la Corderie Vallois (avec démonstration du fonctionnement des machines et évocation de l'histoire de la Vallée du Cailly).
- Visites ateliers (1h30) (15 participants par groupe)
Montage et démontage d'une tresseuse
Tableau de nœuds marins
Trivial Pursuit « La vie ouvrière et sociale au XIX^{ème} siècle »
Parcours pédestre « Le patrimoine industriel de la Vallée du Cailly avec questionnaire (en autonomie)
Les ouvrières de la Corderie

Tarifs par groupe, jusqu'à 30 enfants (sauf ateliers par groupes de 15 élèves) :

Visites commentées :	15 euros pour les primaires
	22 euros pour les collèges et lycées
Visites-ateliers :	22 euros pour les primaires
	30 euros pour les collèges et lycées
Visite atelier spéciale :	30 euros
Chasse au trésor :	15 euros

Renseignements et réservations au 02 35 15 69 11 en semaine ou par mail à musees.departementaux@cg76.fr.

Les inscriptions sont prises en fonction des créneaux disponibles.

Animations Tous Publics

Visites commentées :

Samedi 21 mars à 15 h 30
Dimanche 22 mars à 15 h 30
Dimanche 19 avril à 15 h 30
Dimanche 10 mai à 15 h 30
Dimanche 28 juin à 15 h 30
Dimanche 12 juillet à 15 h 30

Tous au musée :

Dimanche 15 mars à 15 h 30
Visite de l'exposition « *Où vont tous ces enfants* – Le travail des enfants au XIX^e siècle en Seine-Inférieure », pour les adultes
Visite de l'exposition « *Où vont tous ces enfants* – Le travail des enfants au XIX^e siècle en Seine-Inférieure » et observation de la maquette de l'usine Badin, pour les enfants

Des contes et des lectures :

La conteuse Anne Marchand vous emmènera au fil des séances sur les traces des enfants-ouvriers.

Dimanche 29 mars à 15 h : Lecture de textes
Dimanche 19 juillet à 15 h : Conte
Dimanche 30 août à 15 h : Lecture à deux voix avec Anne Marchand et Eugène Guignon
Dimanche 27 septembre à 15 h : Contes et lectures

La Nuit des Musées :

A cette occasion, **samedi 16 mai** : Contes déambulatoires en musique avec Anne Marchand et Philippe Gibaux. Sur un fond de violon, Anne Marchand conte des « histoires de cordes ».

Tarifs

Visites commentées

Droit d'entrée pour les adultes + 1.5 € de droit à conférence, gratuit pour les enfants

Tous au Musée

Droit d'entrée à tarif réduit pour les adultes + 1.5 € de droit à conférence, gratuit pour les enfants

Contes et lectures

5€ plein tarif, 3€ en tarif réduit, entrée au musée comprise

Renseignements et réservations (conseillées) au 02 35 15 69 11 en semaine, au 02 35 74 35 35 le week-end et les jours fériés ou par mail à musees.departementaux@cg76.fr.

Les inscriptions seront prises en fonction des places disponibles.

Le musée industriel de la Corderie Vallois est ouvert tous les jours de 13h30 à 18h, visite commentée à 14h, 15h, 16h et 17h.

